

| |
|---|
| Règlement 3ème édition de la course à pied "Le Défi de Kervallon" - Dimanche 7 décembre 2025 |
|---|

En s'inscrivant à une course du Défi de Kervallon, le participant reconnaît et accepte sans réserve le présent règlement dans toutes ses dispositions.

Organisation :

L'association Brest Goelopers, association loi 1901 inscrite au journal officiel du 10 mars 2010 (désignée « L'organisation » ci-après), n° SIRET 799 531 025 00010, dont le siège est 32 rue du Docteur Vourc'h à Brest, organise des courses pédestres appelées "Le Défi de Kervallon". Ces courses auront lieu dimanche 7 décembre 2025 à Brest, dans le quartier de la Cavale Blanche.

Site internet de la course : <https://defidekervallon.com>

Les épreuves :

Les courses ouvertes aux adultes :

Deux courses chronométrées avec classement seront proposées, une course de 5km et une course de 10 km.

- La course de 5 km sera accessible à partir de 14 ans (nés avant le 1er décembre 2011), départ à 10h15 ;
- La course de 10km sera accessible à partir de 16 ans (coureurs nés avant le 1er décembre 2009), départ à 11h ;
- Un challenge nommé « Grand Défi » permet de courir à la suite le 5km et le 10km, le départ de la seconde course étant décalé de 45 minutes (réservé aux coureurs majeurs) ;
- Pour les 5km et 10km, les mineurs devront disposer **d'une autorisation parentale (disponible sur le site Klikego) ainsi qu'une licence FFA ou un certificat médical.**

Les courses réservées aux enfants : départ à partir de 9h30

Deux courses seront proposées dans le Complexe sportif de la Cavale Blanche

- 650 mètres pour les enfants entre 7 et 9 ans (nés entre 2016 et 2018) à 9h30 ;
- 1 300 mètres pour les enfants de 10 et 11 ans (nés en 2014 et 2015) à 9h45.

Les enfants devront disposer d'une autorisation parentale signée (disponible sur le site Klikego ou dans la halle des sports de la Cavale Blanche le jour de la course). **Il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical.** Les inscriptions se feront sur place le jour de la course.

Les détails des parcours sont disponibles sur le site internet et sur le site d'inscription Klikego.com.

Les bicyclettes, trottinettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, santé et secours.

Classement du meilleur grimpeur

Deux tapis chronométrant seront installés en bas et en haut de la montée (avenue de la république et rue Kant). Tous les coureurs seront chronométrés sur le 5 et le 10km et auront leur temps de passage dans cette montée. Les coureurs du 10 km seront également classés selon leurs temps cumulés lors du double passage dans la côte. Un challenge « Grand Défi » impliquant de participer au 5 et au 10km permet également de participer au classement du meilleur grimpeur. Les deux meilleurs temps de passage seront retenus.

Des animations musicales et des panneaux d'encouragements seront installés dans la montée afin d'aider les concurrents à se dépasser.

Les tarifs d'inscription : (hors frais Klikego)

- 7 euros pour la course de 5 km ;
- 11 euros pour la course de 10 km ;

- 16 euros pour le « Grand Défi » (5km + 10km) ;
- Les personnes à mobilité réduite souhaitant s'inscrire en catégorie handisport bénéficient, ainsi que leurs accompagnateurs (dans la limite d'un accompagnateur par inscrit handisport) d'une réduction de 50% sur les sommes mentionnées ci-dessus. Pour toutes inscriptions de coureurs handisport, merci de contacter contact@defikervallon.com ;
- Gratuité des courses enfants.

Il sera possible de s'inscrire sur la plateforme Klikego jusqu'au samedi 6 décembre sous réserve des places disponibles. Les inscriptions peuvent être clôturées à tout moment sans préavis.

Les conditions d'inscription :

Les épreuves de 5 et 10 km sont ouvertes à tous les coureurs, licenciés ou non.

La participation au 5 et 10 km du Défi de Kervallon est soumise à la présentation obligatoire :

Pour les participants majeurs :

- Une attestation du « Parcours de prévention santé » réalisé sur le site : <https://pps.athle.fr/>;
- Ou une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

Pour les participants mineurs :

- une autorisation parentale est obligatoire et doit être jointe à une licence FFA ou un certificat médical.

Prendre part à une course hors-stade relève de la responsabilité de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Toute inscription est personnelle. Aucun transfert ou cession de dossard n'est autorisé, pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation.

Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement

Handisport :

- Pour toutes inscriptions de coureurs handisports, merci de contacter contact@defikervallon.com
- Les déficients visuels devront être accompagnés d'un guide qui devra être identifié comme tel (inscription « guide » ou chasuble) ;
- L'Organisation accepte la participation des Joëlettes avec leurs pousseurs sur le 5 km et le 10 km. Toute équipe souhaitant inscrire une Joëlette est invitée à joindre l'Organisateur en écrivant à contact@defikervallon.com.

Abandon :

Si vous souhaitez abandonner pendant la course, il vous suffira de vous signaler à un bénévole le long du parcours.

Droit à l'image :

De par leur inscription, tous les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser pour tout support et toute opération de communication, les photos et vidéos réalisées à l'occasion de la course.

CNIL :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir

des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra être signifié par courrier au siège de l'Association en indiquant nom, prénom, adresse.

Assurance :

L'Organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance garantissant les faits des membres de l'Organisation ainsi que ceux des participants. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Il est rappelé à chacun des participants l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur bien ou équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Parcours :

Le départ est situé dans la partie haute du Complexe Sportif de la Cavale Blanche, avenue de la Libération à Brest. Le parcours consistera en une boucle de 5 km à réaliser une, deux ou trois fois.

Vestiaires - Consignes - Parking :

- Le parking du complexe sportif sera accessible jusqu'à 15' avant le départ du 5 km et après le départ du 5km et jusqu'à 15' avant le départ du 10km (selon les places disponibles) ;

- Le parking (sur le trottoir) le long de la rue de l'Anse Saupin sera possible si le parking du complexe sportif est complet (la rue sera bloquée) ;

- Le parking rue Tino Rossi, devant l'école Louise Michel ne sera pas accessible aux coureurs ;

- Un parking à vélo gardé par un bénévole sera installé à côté des vestiaires et de la ligne de départ ;

- Un espace de consignes sera prévu au sein du complexe sportif, ainsi qu'un espace vestiaires et douches.

Chronométrage :

- Le chronométrage électronique sera assuré par la société Breizh Chrono ;

- Chaque dossard intégrera la puce permettant le chronométrage ;

- Le temps de chaque concurrent sera décompté à partir du coup d'envoi de l'épreuve.

Classements :

- Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

- Courses enfants

- 3 premières filles et garçons de chaque course.

- Courses adultes

- 3 premiers hommes et femmes au scratch en individuel sur le 5 km.

- 3 premiers hommes et femmes au scratch en individuel sur le 10 km.

- Challenge du meilleur grimpeur :

- Classement spécifique du double passage dans la montée au milieu de la boucle : 10 premiers hommes et 10 premières femmes

- Challenge « Grand Défi » :

- Classement spécifique des participants aux deux courses 5 km et 10km, avec les 3 premiers hommes et femmes au scratch.

- Challenge de la plus grande équipe :

- Un lot sera offert à l'équipe ayant le plus grand nombre de participants (hors challenge entreprise), le jour de la course.

- **Challenge entreprises** : (minimum 4 participants sur le 5 ou le 10 km ou les deux).
 - Meilleur grimpeur (4 meilleurs temps d'ascension de la côte Kervallon) ;
 - Meilleur classement (4 meilleurs places sur 5 km et 10km) ;
 - Entreprise ayant le plus grand nombre de participants (toutes courses confondues).

Challenge des courses brestoises :

En association avec l'organisation de « La Leclerc Gouesnou- Brest Métropole » qui se déroulera le 12 octobre 2025, un classement sera réalisé par la société Breizh Chrono, afin de récompenser le premier et la première de chaque catégorie d'âge sur les deux courses. Un lot sera offert à coureur lors d'une cérémonie dans les jours suivants le Défi de Kervallon.

Retrait des dossards :

- Dans la galerie marchande Brest Iroise le samedi 30 novembre **de 14h à 18h** et le 1er décembre dans la halle des sports du complexe sportif de la cavale Blanche à partir **de 8h30** ;
- Pour tout dossier incomplet sur le site Klikego, le certificat médical, la licence sportive autorisée ou le PPS de moins de 3 mois doit être présenté. A défaut, le dossard ne sera pas délivré ;
- Chaque concurrent devra porter son dossard de façon visible pendant toute la durée de la course.

Ravitaillement :

- Sur le parcours, un ravitaillement en eau est prévu. Il est installé juste après la ligne de départ ;
- Un ravitaillement complet sera proposé à tous les coureurs à l'intérieur de la halle des sports de la Cavale Blanche.

Poubelles :

Des poubelles avec tri pour les déchets alimentaires et recyclables seront mises à votre disposition au point de ravitaillement sur le parcours et dans la halle des sports.

Sécurité et secours :

Sécurité : La sécurité des épreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs.

Service médical : Un service médical composé de secouristes agréés sera disponible sur l'aire d'arrivée.

Force majeure - Annulation :

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, en cas de force majeure ou à la requête des autorités publiques ;
- Les concurrents seront prévenus dès que possible par tous les moyens disponibles ;
- Ils seront remboursés de leurs frais d'inscription ou inscrits sur la prochaine édition du Défi de Kervallon.